



MOSELLE FIBRE

Objet : Convention d'accompagnement pour les thématiques : Vidéoprotection, Informatique et Infogérance

COMITE SYNDICAL DU 8 JUIN 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-267

Le 8 juin 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Philippe HARDY, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, M. Bernard ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Marc SCHNEIDER

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5721-1 et suivants ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE dans leur version en vigueur depuis le 23 janvier 2023 ;

VU le rapport n° CSR 2022-267 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 8 juin 2023 ;

CONSIDERANT les éléments ci-dessous :

Le numérique est devenu incontournable et contribue grandement au développement des politiques publiques. En constante évolution, il nécessite une expertise en la matière.

Dans ce contexte, MOSELLE FIBRE s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement des collectivités afin de les acculturer au numérique, les équiper avec du matériel en adéquation avec leurs besoins, sécuriser leurs pratiques et développer leurs usages.

Ainsi, la nouvelle mission de MOSELLE FIBRE est de proposer aux établissements publics membres du Syndicat, de l'ingénierie et un appui à l'achat d'équipements dédiés (I) pour développer leurs usages numériques (II) et infogérer leur système d'information (III).

I) Mission de conseil

MOSELLE FIBRE, ayant pour mission d'accompagner les établissements publics dans le choix de matériels adaptés aux besoins exprimés, leurs achats et leur mise en place, réalisera, préalablement à tout accompagnement, une rencontre de l'établissement public, évalue le temps nécessaire pour l'assister et propose, en retour, une convention d'accompagnement adaptée au projet. Ce document décline les différentes phases d'accompagnement possibles et indique le coût induit pour l'établissement.

- **Phase 1 : Diagnostic et étude préalable :** Cette phase donne lieu à la réalisation d'un dossier permettant d'évaluer la faisabilité du projet.
- **Phase 2 : Conception et accompagnement à l'achat :** Cette phase donne lieu à la proposition de scénarii détaillés (technique, administratif et financier). Le cas échéant, avec le concours de la centrale d'achats, MOSELLE FIBRE peut produire le(s) bon(s) de commande nécessaire(s) à l'exécution de la solution retenue.
- **Phase 3 : Réalisation, suivi et réception du projet :** Cette phase comprend le suivi de la mise en œuvre de la solution retenue jusqu'à sa réception, étape ultime de l'accompagnement.

a) L'informatique

MOSELLE FIBRE propose aux structures publiques, d'analyser leurs systèmes informatiques (logiciels et équipements) afin d'en retranscrire les forces et les faiblesses.

En plus des conseils prodigués, la centrale d'achats créée par MOSELLE FIBRE est l'outil permettant de guider les établissements publics dans les acquisitions de matériel informatique, réseaux, périphériques de communication et multimédia, système d'impression, ou encore outils de confiance numérique dans les échanges dématérialisés.

b) La vidéoprotection

MOSELLE FIBRE accompagne les collectivités dans le déploiement de solutions complètes de vidéoprotection. Les solutions proposées sont mises en œuvre par des intégrateurs, avec un appui de MOSELLE FIBRE, et en adéquation avec la réglementation actuelle.

Dans un objectif d'homogénéisation des pratiques, MOSELLE FIBRE souhaite créer un référentiel technique et un outil d'aide à la décision de sorte que les choix des élus locaux soient éclairés notamment au regard des technologies choisies, des implantations de caméras retenues et des outils de traitement de l'image utilisés. Aussi, une analyse des systèmes de vidéoprotection existants peut être réalisée par MOSELLE FIBRE et, le cas échéant, des extensions de zones de surveillance peuvent également être étudiées tout en cohérence avec un schéma global pensé avec la collectivité demandeuse.

Enfin, une analyse des coûts de maintenance (préventive et curative) induits est effectuée par MOSELLE FIBRE.

c) Les activités à venir

Le recrutement d'un chef de projet en cybersécurité, depuis le 1^{er} juin 2023, permet d'agréments l'offre aux collectivités en permettant d'actionner deux axes majeurs que sont l'analyse et l'amélioration de la sécurité des systèmes d'informations des établissements publics membres, mais également la formation.

Enfin, à compter de la fin de l'année 2023, MOSELLE FIBRE proposera également des missions de conseil dans les domaines de l'archivage électronique et de l'Internet des objets (IoT).

II) Développement des usages du numérique

MOSELLE FIBRE souhaite accompagner la transformation numérique de la Moselle et proposer, à court terme, les possibilités de mutualisation des services suivants :

- Dépôt et administration des noms de domaine ;
- Mise en service, accompagnement et support d'un tiers de transmission dématérialisée des actes administratifs « S2LOW » ;
- Mise en service, accompagnement et support d'un parapheur électronique : outil de validation et de circulation de documents ;
- Mise en service, accompagnement et support d'un cartable numérique des élus
- Accompagnement à la réalisation d'un site Internet ;
- Installation, administration et support d'une suite bureautique sous Office 365 : mise en service, accompagnement et support d'une messagerie professionnelle sous Office 365 ;
- Mise en place d'un « chatbot » citoyen ;
- Accompagnement à la mise en service d'une application mobile.

III) Infogérance

MOSELLE FIBRE propose, pour ses membres, un appui informatique. Une prestation d'infogérance permet la gestion des parcs informatiques des structures publiques, pour leurs comptes, ainsi que l'assistance sur site ou à distance des utilisateurs.

Dans ce contexte, des prestations d'installation et de mises à jour des applications et des systèmes seront proposées, et des outils de supervision seront implémentés dans le but de réaliser une assistance proactive et d'avoir une visibilité en temps réel des environnements dégradés ou critiques.

Pour compléter l'offre d'accompagnement, les structures membres peuvent demander la mise à disposition d'un technicien sur site par demi-journées pour réaliser les prestations courantes dévolues aux informaticiens (mises à jour des outils, vérification de leur bonne utilisation, réparation /changement de matériels, accompagnement des utilisateurs, etc.) mais également des prestations d'appui pour des opérations plus complexes (fiabilisation du Système d'Information, opération critique sur les cœurs de réseaux, etc.).

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOpte** les 3 modèles de convention annexés au présent rapport,
- ARTICLE 2 : **ADOpte** le cadre de calcul des contributions appelées par MOSELLE FIBRE dans le cadre des prestations d'accompagnement, annexé au présent rapport,
- ARTICLE 3 : **ADOpte** le principe de répartition de la participation financière de MOSELLE FIBRE dans le cadre des prestations d'accompagnement pour les membres fondateurs ou les communes membres de ceux-ci pour lesquelles MOSELLE FIBRE exerce la compétence tirée de l'application de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, annexé au présent rapport,
- ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

Adopté par : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG